

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 5 avril 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 25/03/2024.

2. Remplacement moteur porte garage du poste de Beauraing - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le remplacement du moteur de la porte de garage (vestiaire) du poste de Beauraing auprès de la société L-Door Nassau à Denderstraat 29, 1770 Liedekerke pour le montant d'offre de € 3.224,32 HTVA ou € 3.901,43 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3513/723-60.

3. MP - Audit mise en conformité électrique et incendie Poste de Dinant - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Audit mise en conformité électrique et incendie Poste de Dinant " au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Bureau d'étude GN, Lamouline Beuvlimont, 15 à 6800 Libramont pour le montant d'offre contrôlé de € 6.000,00 hors TVA ou € 7.260,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60.

4. MP Achat 300 bacs de rangement en PVC - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-015 dont le montant estimé du marché s'élève à € 5.371,90 hors TVA ou € 6.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

5. MP Achat 26 tenues de protection contre les frelons - Approbation des conditions

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique du marché public fédéral et le montant estimé du marché « Achat 26 tenues d'intervention contre frelons » qui s'élève à € 7.800,00 hors TVA ou € 9.438,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par procédure négociée (marché fédéral) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

6. MP Achat 26 tenues de protection contre les frelons - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 26 tenues de protection contre les frelons " à la SA Armosa, Rue des Tuilliers 1 à 4480 Engis, pour le montant d'offre contrôlé de € 7.800,00 hors TVA ou € 9.438,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

7. MP Achat perche et kit protection frelons asiatiques - Approbation des conditions

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique du marché fédéral et le montant du marché à € 3.798,00 hors TVA ou € 4.595,58, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par procédure négociée (marché fédéral) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

8. MP Achat perche et kit protection frelons asiatiques - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché « "Achat d'une perche télescopique et un kit autonome pour la lutte contre les frelons asiatiques" pour le montant de € 4.595,58 TVAC » ; d'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

9. MP Achat valise ouverture de portes - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-017 dont le montant estimé du marché "Achat valise ouverture de portes " s'élève à € 5.371,90 hors TVA ou € 6.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

10. MP achat 10 perceuses pour forçement portes – Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-018 dont le montant estimé du marché "Achat de perceuse pour portes de forçement " s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

11. MP Achat 2 hydro-éjecteurs – Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-019 du marché "Achat 2 hydro-éjecteurs" dont le montant estimé s'élève à € 867,77 hors TVA ou € 1.050,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

12. MP Achat portes coupe feu - Complément – Conditions et commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat de 4 portes coupe-feu complémentaires pour les postes de Beauraing, Gedinne et Rochefort, à la société MENUISERIE FAYT-ROUSSEAU SPRL pour le montant de € 2.695,56 HTVA ou € 3.261,63 TVAC ; De régler cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60 après constatation de la finition complète et correcte des travaux et aval du Commandant de zone.

13. Achat de 80 pneus été pour les ambulances - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 80 pneus été dimensions 235/65 R 16 R115/113 Comtrac à la Société Druart Pneus Sprl, rue Duc Saint-Simon 31 à 5660 Mariembourg, pour un montant de € 9.209.60 HTVA, soit € 11.143,62 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-02.

14. Achat pneus pour plusieurs véhicules lourds - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 26 pneus pour les véhicules logistique de Beauraing, balisage d'Yvoir, PMF et Com de Cerfontaine, citerne de Dinant, à la Société Druart Pneus, rue Duc Saint-Simon 31 à 5660 Mariembourg, pour un montant de € 9.108,19 HTVA, soit € 11.529,35 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-02.

15. Suspension de nomination – Secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Florennes, pour une période de 12 mois à partir du 1er mai 2024.

16. Recrutement employé prévention - Désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevable une candidature ; De déclarer recevables 9 candidatures ; De désigner comme suit membres du jury pour le recrutement d'un employé préventionniste : le Commandant de zone, le Directeur Prévention, la Directrice administrative ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50 % ; De fixer la date des épreuves comme suit : épreuve écrite entre le 15 et le 30 avril 2024 à Philippeville, épreuve orale avant le 15 mai 2024 à Ciney.

17. Recours au Conseil d'Etat - Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision du Conseil de zone du 19 janvier 2024 ; De désigner Maître Simon PALATE, avocat à Namur, pour représenter les intérêts de la zone.

18. Recours au Conseil d'Etat - Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision du Conseil de zone du 19 janvier 2024 ; De désigner Maître Simon PALATE, avocat à Namur, pour représenter les intérêts de la zone.

19. Compte 2023 - Projet

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le Compte 2023 de la Zone de Secours DINAPHI ; De soumettre le Compte 2023 à l'approbation du Conseil de zone lors de sa prochaine séance.

20. Projet OJ conseil du 19/04/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 19 avril 2024.

21. Affectation Major professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord avec la décision d'affectation du Commandant de zone, qui est seul habilité à diriger, organiser, gérer et répartir les tâches au sein de la zone

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

